

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : Bernard GAILLARD

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La création et l'installation du Haut conseil breton pour le climat (HCBC) arrivent après de nombreuses réflexions menées au fil de la démarche BreizhCOP et de l'élaboration du SRADDET. Elles sont aussi le fruit du travail de préfiguration conduit entre les acteurs scientifiques eux-mêmes, et découlent de l'adoption par le Conseil régional, en décembre 2021, de sa stratégie climatique intitulée « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* ».

Ce Haut conseil breton pour le climat vise à éclairer les choix stratégiques du Conseil régional. Il est annoncé que le HCBC aura pour « *principale mission d'éclairer, par ses avis et ses recommandations, le Conseil régional sur la cohérence des stratégies thématiques et stratégies de territoire qu'il porte et la pertinence de ses politiques publiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique), et de préparation de la Bretagne aux impacts en cours et à venir du changement climatique (adaptation)* ».

Le bordereau présenté en propose « *la composition, les principales règles de son fonctionnement, ses interactions avec le Conseil régional et les principaux acteurs bretons œuvrant sur la thématique, la feuille de route à compter de 2022 et les moyens alloués par la Région* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans ses avis sur le SRADDET de novembre 2019 et décembre 2020, le CESER avait formulé plusieurs préconisations sur la nécessité d'un conseil scientifique pérenne, pluridisciplinaire, indépendant et dont la transparence des travaux serait garantie. Le CESER pointait aussi l'intérêt d'une mobilisation d'un tel conseil scientifique sur le suivi et l'évaluation du SRADDET et de la BreizhCOP. Il en soulignait l'enjeu tel que formulé par le conseil scientifique de la BreizhCOP : « *préparer la Bretagne au choc climatique qui s'annonce, et notamment aux risques (mais aussi aux opportunités) que ce choc fait courir à l'économie et à la cohésion sociale de la Région* ».

En décembre 2021, dans son avis sur le dossier du Conseil régional « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* », le CESER a approuvé le principe de création du Haut conseil breton pour le climat en insistant sur « *la complémentarité de la démarche scientifique et de l'expression de la société civile organisée, l'intérêt réciproque pour un dialogue renforcé, dans le respect de l'indépendance, de la nature, du rôle et des missions spécifiques de chaque instance, la possibilité d'information mutuelle régulière et de contributions croisées, et l'attention portée à la suite donnée par le Conseil régional aux avis émis* ».

En cohérence avec ses avis précédents, le CESER se satisfait donc de la mise en place effective de ce Haut conseil breton pour le climat. D'une manière générale, il note que de nombreux points de vigilance soulevés ont été pris en compte par le Conseil régional.

Ainsi, ce Haut conseil est présenté comme résolument autonome dans son rapport au Conseil régional, avec une capacité de s'autosaisir des questions qu'il souhaite aborder et d'entreprendre les collaborations qu'il juge pertinentes avec d'autres scientifiques et les structures de recherche régionales ou nationales. Par ailleurs, le HCBC

organise son propre fonctionnement, son propre règlement intérieur avec une co-présidence paritaire femme-homme, représentant les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales, ce que le CESER ne peut qu'approuver.

Le Haut conseil breton pour le climat est bien positionné comme une instance consultative et contributive sur les questions du climat, des enjeux régionaux au regard du changement climatique et de ses impacts.

La place de ce Haut conseil breton pour le climat est également bien identifiée par rapport à celle du Conseil régional avec une possibilité d'autosaisine du côté du premier et de saisine du second. Ainsi, le HCBC contribuera, par ses avis consultatifs, à éclairer le Conseil régional sur des politiques publiques régionales, schémas, ou leurs déclinaisons. Par exemple, dans les travaux prévus en 2022, le HCBC rendra un avis sur la méthodologie et/ou l'usage de l'évaluation environnementale du budget régional (« budget vert »). Un lien étroit est également évoqué entre le Haut conseil breton pour le climat et la commission Climat, transitions et biodiversité du Conseil régional.

Concernant la composition du Haut conseil breton pour le climat, le CESER note la transparence de la méthode de désignation. Elle tient compte de la communauté scientifique régionale dans sa diversité. Les sciences humaines et sociales y sont intégrées, comme le préconisait le CESER. Le remplacement de membres démissionnaires est également prévu avec la même transparence.

L'articulation avec le CESER est mentionnée à plusieurs reprises. Deux dispositions sont évoquées : une information respective sur les travaux en cours ou programmés des deux structures, et la possibilité, pour le CESER, de saisir le Haut conseil breton pour le climat. Compte tenu des missions de contribution à l'évaluation et de prospective du CESER, il est noté que celui-ci doit pouvoir se nourrir de cet appui. Ces dispositions sont conformes aux échanges ayant eu lieu dans la phase de préfiguration. Cette installation du HCBC étant une première, des évolutions des liens entre les deux instances seront sans doute possibles compte tenu de leur autonomie respective de fonctionnement.

Il est prévu que le Haut conseil breton pour le climat présente ses productions scientifiques au Conseil régional sans préciser davantage dans quelles instances du Conseil régional cette présentation aura lieu au-delà de sa commission Climat, transitions et biodiversité. Les avis du HCBC étant consultatifs, le Conseil régional sera libre de les prendre en compte ou non. Le CESER suggère la mise en œuvre d'un « droit de suite », sous une forme restant à définir mais qui permettrait de savoir ce que le Conseil régional retient des propositions du HCBC ou ne retient pas, et pourquoi. Le CESER en avait déjà formulé la proposition pour ses propres avis et travaux.

Il est également attribué au HCBC une capacité de communication indépendamment du Conseil régional ainsi qu'une mission d'information générale du grand public. La mise en œuvre de cette mission est à préciser. Elle nécessite des moyens spécifiques.

Le CESER suggère que le Haut conseil puisse aussi s'appuyer, pour certains travaux, sur la recherche citoyenne et les sciences participatives.

Quels seront les moyens pérennes du Haut conseil breton pour le climat ? Le secrétariat et l'appui rédactionnel aux avis par le Conseil régional sont prévus avec un·e chargé·e de mission durant la phase de lancement. Le Conseil régional prévoit, dès maintenant, la possibilité d'un second ETP au sein de ses services pour apporter une expertise métier « *si les travaux conduits devaient le nécessiter* ». Avec le statut bénévole des membres du Haut conseil et un budget annuel de fonctionnement estimé à 50 000 €, les moyens seront-ils suffisants pour répondre aux missions ambitieuses de l'instance ? Le CESER note que le Conseil régional reste ouvert à la possibilité d'adapter les moyens de fonctionnement du HCBC pour « pour garantir son indépendance organisationnelle ».

Le CESER approuve les propositions du Conseil régional pour l'installation du Haut conseil breton pour le climat quant à sa feuille de route, sa composition, ses principales règles de son fonctionnement, ses articulations avec le Conseil régional et les principaux acteurs bretons œuvrant sur la thématique, dont le CESER de Bretagne, assemblée représentante de la société civile organisée au niveau régional. Dans le respect de l'indépendance et des spécificités

des travaux scientifiques du Haut conseil breton pour le climat, le CESER prend acte des cinq axes de travail identifiés par le groupe d'experts de préfiguration qui pourraient être menés dès 2022. Dans le prolongement des échanges de préfiguration, le CESER est disponible pour poursuivre sa réflexion avec le Haut conseil breton pour le climat sur l'organisation la meilleure possible de leurs liens et l'articulation, à l'avenir, de certains travaux.



Rapport des délibérations

Date : **lundi 14 février 2022**

CESER Bretagne - 14/02/2022

Président :

Secrétaire :

CESER de Bretagne

9- Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat.

Unanimité

Date du vote : 14/02/2022 - 11h53

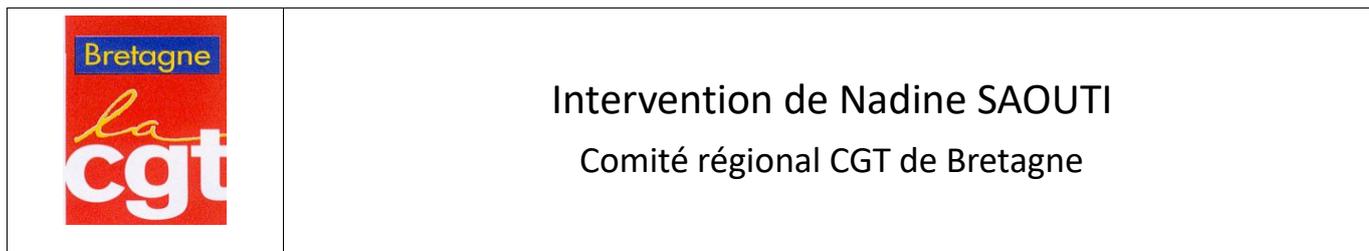
Mode de scrutin : Public

Votants : 103

Voix exprimées : 97

Pour	97 Voix	100,0%
(ATD) ALLOUARD Joseph-Bernard		1 voix
(URSCOP) AMAUGER Isabelle		1 voix
(ERB) BAGEOT Jean-Pierre		1 voix
(CRC) BARBÉ Agnès par procuration à MAGNANON Sylvie		1 voix
(MEDEF) BELLIER Michel		1 voix
(FO) BONY Céline		1 voix
(SOLID) BOURBIGOT Sylvie		1 voix
(CFDT) BRICARD Samuel		1 voix
(UZP) BUDET Nelly		1 voix
(CCIR) CABEDOCE David		1 voix
(ID4CAR) CAPITAO DA SILVA Sergio		1 voix
(CFDT) CARADEC Michel		1 voix
(MEDEF) CARPENTIER Marie-Christine		1 voix
(CASI) CASU Michèle		1 voix
(CFDT) CHARLES-LE-BIHAN Danielle		1 voix
(REEB) CLECH Michel		1 voix
(FSU) CLERY Jean-Marc par procuration à CRÉACH Stéphane		1 voix
(CFTC) CLOAREC Daniel		1 voix
(SOLID) COCAULT David		1 voix
(MUT) COLAS Fabienne		1 voix
(CFDT) CONAN Isabelle		1 voix
(CGT) COSSON Nicolas		1 voix
(CFTC) COTTIER Annie		1 voix
(FEE) COUËTIL Anne		1 voix
(CGT) CRÉACH Stéphane		1 voix
(CERAFEL) DAGORNE Philippe		1 voix
(CPAM) DE DECKER André		1 voix
(ERB) DELEUME Marie-Pascale		1 voix
(CFDT) DEVOULON Joël		1 voix
(CCIR) DUDOT Séverine		1 voix
(P ENV) DUPONT Jean-Philippe		1 voix
(CGT) FRANCOMMME Michel par procuration à URVOAS Gaëlle		1 voix
(CFDT) FRISONI Béatrice		1 voix
(URAF) FROMAGEAU Françoise		1 voix
(P QUAL) GAILLARD Bernard		1 voix
(CFDT) GARAUD-LE-GARS Marie-Annick		1 voix
(CFDT) GOSSELIN Chantal par procuration à GUILLEAU Catherine		1 voix
(CFDT) GUILLEAU Catherine		1 voix
(FR-CIDFF) GUILLERME Annie		1 voix
(CFDT) HELLUY Norbert		1 voix
(UNIV) HITTI Éric		1 voix
(UNSA) JOUINEAUX Chantal par procuration à RIOU David		1 voix
(FO) KERHAIGNON Annie		1 voix
(NEB) KERHOAS Jean		1 voix
(CRAB) KERLUR Laurent		1 voix
(UMIH) KHAN Karim		1 voix
(BPN) LABBÉ Jean-Yves		1 voix
(ENEDIS) LAURANS Bernard		1 voix
(CFDT) LAURENT Yves par procuration à BRICARD Samuel		1 voix
(CPME) LE CORNET Brigitte		1 voix
(FO) LE COURTOIS Éric		1 voix
(UNSA) LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(MEDEF) LE GAL Marie-Christine par procuration à WESLY Martial		1 voix
(UNIV) LE GALL-ELY Marine		1 voix
(Insertion) LE GUEN Ronan		1 voix
(FCPE) LE HENANF Marie-Françoise		1 voix
(CRPM) LE NEZET Ronan		1 voix

(CGT) LE NEZET Olivier	1 voix
(UFC) LE PEZENNEC CHARRIER Maryvonne	1 voix
(UZP) LE ROUX Philippe	1 voix
(B-COM) LE TRAON Jean	1 voix
(CFDT) LEMETAYER Thierry	1 voix
(FO) LERESTIF Fabrice	1 voix
(CRESS) LIPS Marie-Martine	1 voix
(CFDT) LONEUX Catherine par procuration à HELLUY Norbert	1 voix
(CCIR) LUCAS Evelyne	1 voix
(INRAE) LUCAS Héliène	1 voix
(B VIV) MAGNANON Sylvie	1 voix
(CFE-CGC) MAILLARD Catherine	1 voix
(P QUAL) MARTIN Cécile	1 voix
(CGT) MASSIEU Julie par procuration à LE NEZET Ronan	1 voix
(IFREMER) MAZAUROIC Valérie	1 voix
(P QUAL) MERRET Thierry	1 voix
(Planning Familial) MILLO Marion	1 voix
(CROS) MORIN Yannick	1 voix
(SOLHA) MORVANT Michel	1 voix
(CRAJEP) NOVAIS-DA-SILVA Antonio Filipe	1 voix
(CGT) PELTIER Jean-Luc	1 voix
(KEVRE) PERRON Claudine	1 voix
(COHER) PIRIO Dominique	1 voix
(CRPM) PRUDHOMME Jéhane	1 voix
(CNPL) QUILLÉROU Sylvère	1 voix
(SYNDEAC) RABINE Patrice	1 voix
(COORD) RENOUARD Anne	1 voix
(CFDT) RIOU David	1 voix
(CGT) SAOUTI Nadine	1 voix
(MEDEF) SAULNIER Annie	1 voix
(CJDE) SAUVÉE Yannick	1 voix
(FO) SIMON Pierrick	1 voix
(APEL) TEXIER Virginie	1 voix
(CCIR) THAUNIER Emmanuel par procuration à CABEDOCE David	1 voix
(URAPEI) THIMEUR Jean-Claude	1 voix
(B VIV) TOULLEC Jean-Luc par procuration à DELEUME Marie-Pascale	1 voix
(MEDEF) TUNIER Daniel	1 voix
(CFDT) UGUEN Jacques	1 voix
(CGT) URVOAS Gaëlle	1 voix
(FBF) WESLY Martial	1 voix
Abstention	6 Voix
(JA) BOUVIER Laëtizia par procuration à PLANCHAIS Cécile	1 voix
(CFDT) JÉZEQUEL Sophie par procuration à KERBORIOU Edwige	1 voix
(CRAB) KERBORIOU Edwige	1 voix
(P QUAL) PELLERIN Franck	1 voix
(FRSEA) PLANCHAIS Cécile	1 voix
(FRSEA) RIAULT Jean-Paul	1 voix



La CGT reconnaît et soutient la démarche de la région Bretagne en matière climatique, démarche qui se veut ambitieuse en adoptant, en décembre 2021, sa stratégie climatique intitulée « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* » et, en procédant aujourd’hui, à la création et à l’installation du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC), instance consultative et contributive sur les questions du climat et des enjeux régionaux au regard du changement climatique.

Face à ces questions complexes, le HCBC contribuera, par ses avis consultatifs, à éclairer le Conseil Régional sur la pertinence de ses politiques publiques régionales.

Les effets du changement climatique sont aujourd’hui bien visibles et incontestables pour ne citer que la progression de la température moyenne planétaire, l’accélération du taux d’élévation marin, la progression de l’acidité des eaux superficielles des océans, l’évolution à la hausse, de manière significative, du nombre de journées estivales et la perturbation des grands équilibres écologiques.

Ce Haut Conseil Breton pour le Climat acte la nécessité d’une complémentarité de la démarche scientifique et de l’expression de la société civile organisée afin d’accompagner au mieux la Bretagne face au choc climatique et ses inéluctables conséquences sociales et économiques.

La CGT attire l’attention sur la place qui sera réservée au sein du HCBC à la parole des jeunes générations, plus soucieuses de réelles informations, foncièrement concernées et bien plus promptes à se mobiliser sur ces enjeux et à être force de propositions.

La CGT apprécie, dans la composition du HCBC, la démarche de collaborative entre les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales et note aussi les temps d’informations et d’échanges prévus avec le CESER.

La CGT espère que le HCBC, au-delà d’une volonté affichée, aura les moyens de travailler en commun avec un maximum d’acteurs du mouvement social et économique qui cherchent à construire un projet alternatif et viable à long terme.

« *Les moyens seront-ils suffisants pour répondre aux missions ambitieuses de l’instance ?* ». De fait, le CESER s’interroge. La CGT tout autant. Nous notons une disproportion notable entre la charge de travail pressentie et la taille de l’équipe de professionnels prévue pour mener à bien les missions du HCBC : un.e chargé.e de mission est recruté.e durant la phase de lancement et un second ETP est envisagé courant 2022. Quant au statut bénévole des membres du Haut Conseil et au budget annuel de fonctionnement estimé à 50 000 €, sans être grand clerc, nous pensons que la Région sera amenée à revoir très vite ce fonctionnement. Il en va du respect des engagements du Haut Conseil Breton pour le Climat.

La CGT approuve l’avis du CESER et sera vigilante sur les suites que le Conseil Régional entendra donner aux propositions du HCBC.



Intervention de Cécile PLANCHAIS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

L'installation du haut conseil breton pour le climat décrite dans le document du Conseil régional, en l'état ne démontre pas pleinement la plus-value qu'apporterait cet outil.

En effet, elle est justifiée par le Conseil régional comme ayant été utile lors de la Breizh'Cop. En tant que représentant économique, nous n'avons, malheureusement, pas eu cette chance ! Néanmoins, grâce à des structures, financées par le Conseil régional entre autres, comme le CRSEB, ou encore l'OEB, les élus comme le public, disposent déjà d'apports de connaissances scientifiques.

Ne serait-il pas plus simple et respectueux envers ces scientifiques, dont certains ont, à nouveau été sollicités, de conforter les outils existants ? Je pense par exemple au CRESEB qui a d'ailleurs, intégré les évolutions climatiques dans ces travaux. Qu'apporterait ces mêmes scientifiques dans le Haut conseil ?

Est-il vraiment indispensable de sélectionner certains scientifiques dans une nouvelle structure pour obtenir des analyses approfondies et transversales ? Le Conseil régional prévoit dans son document des sollicitations extérieures de compétences pour assurer cet objectif. Aussi, je crois que nous pouvons nous permettre de dire qu'il serait peut-être tout aussi efficace de réunir ces structures avec d'autres compétences en fonction des besoins.

Si le besoin de connaissances est partagé, le risque de doublons est grand ici et synonyme de gaspillage des fonds publics. Aussi il est indispensable que cet outil revoie son articulation et que des réponses précises, complètes et objectives soit apportées avant tout déploiement.

Merci de votre écoute.